



PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Blois, le 20 mars 2024

COMMUNIQUE DE PRESSE

INCENDIE DU 24 FEVRIER 2024 DES ATELIERS DE L'USINE AALBERTS

Samedi 24 février 2024, un incendie s'est déclaré dans les ateliers de l'usine AALBERTS située à Cormenon.

Par arrêté n°41-2024-02-27-0001 du 27 février 2024, le préfet de Loir-et-Cher a prescrit à la société AALBERTS des échéances, des mesures de mise en sécurité et des mesures immédiates prises à titre conservatoire. Dans le cadre du suivi de ces prescriptions et du respect du calendrier, le sous-préfet de Vendôme, a réuni le mercredi 13 mars les services de l'État, les maires des communes de Mondoubleau, Cormenon et Choue ainsi que les responsables de l'entreprise AALBERTS afin d'établir un premier bilan d'étape.

Il en ressort que l'entreprise a mis en œuvre les mesures de mise en sécurité des installations et a procédé à la réalisation des prélèvements demandés.

Les analyses sont actuellement en cours. Compte-tenu des normes spécifiques applicables à l'analyse des polluants recherchés, les laboratoires accrédités rendront les premiers résultats dans quelques jours, avant la fin du mois de mars 2024.

La reprise d'activité de l'entreprise est conditionnée à la remise par l'exploitant d'éléments portant sur les conditions de redémarrage, sur l'état de conformité et la justification du bon état des installations. Cette reprise d'activité sera soumise à la décision du préfet de Loir-et-Cher.

Contacts presse

Service départemental de la communication interministérielle
02.54.81.55.80 – 02.54.81.55.82 | pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr
www.loir-et-cher.gouv.fr | @prefet41